

Enseignements primaire et secondaire

Programmes

Programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015

NOR : MENE1307826N

note de service n° 2013-047 du 2-4-2013

MEN - DGESCO A3-1

Texte adressé aux recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux de lettres ; aux proviseurs ; aux professeurs de lettres

Référence : arrêté du 24-7-2007 (publié au J.O. du 17-8-2007 et au B.O. n° 32 du 13-9-2007) modifié par arrêté du 18-3-2013

Pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, les œuvres obligatoires inscrites au programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale des séries générales et de la série techniques de la musique et de la danse sont les suivantes :

Latin

Œuvre : *Vie des douze Césars, vie de Néron*, Suétone.

Grec

Œuvre : *Histoires vraies*, livre I, Lucien de Samosate.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye